ONTARIO COLLEGE OF TRADES

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

Normes de formation par l'apprentissage

Arboriste de services publics

Code de métier : 444B

Date d'élaboration : 2006

Ce document est la propriété de l'apprenti ou de l'apprentie dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement de sa formation.

Veuillez noter que le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) a préparé les normes de formation d'apprentissage et les normes de programme. À partir du 8 avril 2013, l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) sera responsable du développement et de l'entretien de ces normes. L'Ordre reportera les normes actuelles sans modifications.

Puisque les normes de formation d'apprentissage et les normes de programme ont été préparées en vertu de la *Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métiers* (LQPAGM) ou la *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle* (LARP), il se peut que les définitions qui apparaissent dans ces normes ne soient plus précises et ne reflètent pas la nouvelle *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage (LOMOA)*. Ces définitions seront mises à jour prochainement par l'Ordre des métiers.

Pour vous renseigner sur l'Ordre, consultez le site de l'Ordre des métiers (http://www.ordredesmetiers.ca/). Pour obtenir plus d'information sur LOMOA et les règlements, visitez : http://www.ordredesmetiers.ca/qui-sommes-nous/loi-et-reglements .

Ordre des métiers de l'Ontario ©

TABLE DES MATIÈRES **PAGE**

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes 2
Profil de l'analyse des compétences 5
Préface 11
Définitions 12
Directives importantes à l'intention des apprentis 15
Directives importantes à l'intention des parrains ou employeurs et des superviseurs ou formateurs/formatrices 15
Avis et déclaration sur la collecte de renseignements personnels 17
Rôles et responsabilités des apprentis, des parrains ou employeurs et des superviseurs ou formateurs/formatrices 18
Attestation de compétences 20

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES

6040.0 Se protéger et protéger les autres 22
6041.0 Travailler dans des conditions sécuritaires 26
6042.0 Planifier des travaux 29
6043.0 Enlever des végétaux ligneux à proximité d'appareils électriques sous tension 34
6044.0 Émonder des végétaux ligneux à proximité d'appareils électriques sous tension 38
6045.0 Grimper aux arbres et travailler en hauteur à proximité d'appareils électriques sous tension 40
6046.0 Émonder et enlever des arbres avec un engin élévateur à proximité d'appareils électriques sous tension 47
6047.0 Contrôler le sous-bois à proximité d'appareils électriques sous tension 51
6048.0 Entretenir un engin élévateur 54
6049.0 Entretenir une scie à chaîne 58
6050.0 Entretenir et utiliser une déchiqueteuse 61
6051.0 Défricher la végétation à proximité de conducteurs de transport d'électricité 64

Dossier de l'apprenti ou de l'apprentie 70
Attestation de fin d'apprentissage 73

Ordre des métiers de l'Ontario ©

RÉSUMÉ DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE ET DIRECTIVES CONNEXES

1. Définition du programme : Le terme **arboriste de services publics** désigne une personne qui :

- planifie des travaux;
- enlève des végétaux ligneux à proximité d'appareils électriques sous tension;
- émonde des végétaux ligneux à proximité d'appareils électriques sous tension;
- grimpe aux arbres et travaille en hauteur à proximité d'appareils électriques sous tension;
- émonde et enlève des arbres avec un engin élévateur à proximité d'appareils électriques sous tension;
- contrôle le sous-bois à proximité d'appareils électriques sous tension;
- entretient un engin élévateur;
- entretient et utilise une scie à chaîne;
- entretient et utilise une déchiqueteuse;
- défriche la végétation à proximité de conducteurs de transport d'électricité.

Le programme d'**arboriste de services publics** est un programme d'apprentissage approuvé aux fins de la *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle* (LARP).

2. Directives du programme

- **Durée de la formation en milieu de travail *(apprentis et apprenties)***
  Le comité sectoriel a établi qu'un apprenti ou une apprentie doit généralement suivre **5340** heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction de circonstances individuelles.

- **Durée de la formation en établissement**
  Le comité sectoriel a établi qu'un apprenti ou une apprentie doit généralement suivre **660** heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation, sauf dans les cas d'exemption de tout niveau de ce programme d'études.

- **Rapport**
  Le comité sectoriel a établi qu'il faut généralement une personne qualifiée ou bien une personne considérée comme telle pour deux apprentis afin que ces derniers reçoivent une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme. Ce rapport peut varier en fonction des circonstances individuelles.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

3. Exigences du programme

- **Ensembles restreints de compétences**
  Ce programme ne comporte aucun ensemble restreint de compétences faisant l'objet du Règlement de l'Ontario 565/99. Ensembles restreints de compétences. Une personne n'est donc pas obligée de s'inscrire au programme d'apprentissage ou de posséder une accréditation pour exécuter les tâches prévues au programme.

- **Niveau d'instruction requis**
  Le comité sectoriel a établi que pour être admis à ce programme, il faut avoir terminé avec succès la 12e année ou atteint un niveau de scolarité équivalent approuvé par le ministère.

  (Voir la politique 102 fondée sur la LARP, portant sur le niveau d'instruction requis.)

- **Admissibilité à l'examen *(dans le cas des candidats au certificat de qualification professionnelle autres que des apprentis)***
  Le candidat ou la candidate doit :
  - fournir une preuve de ses capacités à l'égard de toutes les compétences obligatoires (non ombrées) énoncées dans la norme de formation ou le sommaire de la formation par l'apprentissage;
  - démontrer qu'il ou elle a suivi **6000** heures de formation en milieu de travail.

  (Voir la politique 150 sur la LARP, portant sur l'évaluation des candidats au certificat de qualification professionnelle.)
  Modules obligatoires : 6040; 6041; 6042; 6043; 6044; 6045; 6046; 6048; 6049; 6050.

- **Admissibilité à l'attestation de réussite *(dans le cas des apprentis)***
  L'apprenti ou l'apprentie doit :
  - acquérir toutes les compétences obligatoires (zones non ombrées) énoncées dans la norme de formation ou le sommaire de la formation par l'apprentissage;
  - terminer la formation en classe décrite dans la norme de formation en établissement approuvée par le ministère et l'industrie.

  (Voir la politique 309 fondée sur la LARP, portant sur la réussite d'un programme d'apprentissage.)

Ordre des métiers de l'Ontario ©

- Un certificat de qualification professionnelle peut être délivré à une personne qui a achevé avec succès un programme d'apprentissage approuvé par le directeur ou la directrice pour le métier d'arboriste de services publics et réussi à l'examen du certificat, ou encore qui a obtenu une note jugée satisfaisante par le directeur ou la directrice à un examen approuvé par lui ou par elle.

- Un certificat de qualification professionnelle peut être délivré, sans examen, à une personne qui a achevé avec succès les volets en milieu de travail et en classe du programme d'apprentissage d'arboriste de services publics.

- La seule façon d'obtenir une exemption s'appliquant à une partie ou à la totalité des exigences officielles en matière d'apprentissage en milieu de travail est de réussir au test d'exemption. Une personne ne peut passer un tel test qu'une seule fois; des circonstances spéciales, comme une urgence médicale, peuvent toutefois justifier une exception à cette règle.

- **Autres ressources**
  On peut obtenir de l'information complète sur les exigences, les lignes directrices et les normes connexes en consultant les ressources suivantes :
  - *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle* (LARP);
  - Règlement de l'Ontario 573/99, *General Regulation* (règlement pris en application de la LARP, [en anglais seulement]);
  - Règlement de l'Ontario 566/99, *Exemptions* (règlement pris en application de la LARP, [en anglais seulement]);
  - normes de formation par l'apprentissage ou sommaires de la formation propres au programme;
  - manuel du programme et des politiques fondés sur la LARP.

- **Autre accréditation requise**
  Sans objet.

- **Niveau de scolarité**
  L'industrie a établi que certains cours du secondaire peuvent faire augmenter les chances de succès s'ils sont suivis avant l'inscription au programme. Pour obtenir plus de détails, voir le document intitulé *Itinéraires d'apprentissage de métiers*.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

PROFIL DE L'ANALYSE DES COMPÉTENCES
Arboriste de services publics - 444B

(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis et démontrés.)

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES ***COMPÉTENCES***

SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES **6040.0**	Se conformer à la réglementation fédérale, provinciale et municipale. 6040.01	Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection des yeux. 6040.02	Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection du visage. 6040.03	Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection de la tête. 6040.04	Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection de l'ouïe. 6040.05
	Choisir, porter et entretenir l'équipement approprié de protection des mains. 6040.06	Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection des pieds. 6040.07	Choisir, ajuster, porter et entretenir pour l'utilisation d'une scie à chaîne des pantalons de protection ou des jambières de protection. 6040.08	Choisir, examiner et porter des gants de caoutchouc. 6040.09	Choisir, ajuster, porter et entretenir un dispositif pour travaux en élévation. 6040.10
	Choisir, ajuster, porter et entretenir selon les besoins des vêtements ignifugés appropriés. 6040.11	Monter et démonter de l'équipement. 6040.12	Choisir, examiner et utiliser des outils à main et du matériel d'entretien des arbres. 6040.13	Établir et maintenir les distances sécuritaires appropriées. 6040.14	

TRAVAILLER DANS DES CONDITIONS SÉCURITAIRES **6041.0**	Tenir compte des conditions climatiques extrêmes. 6041.01	Repérer visuellement les dangers potentiels présent dans les arbres visés. 6041.02	Repérer visuellement les dangers potentiels présent les arbres adjacents. 6041.03	Repérer visuellement les sols instables. 6041.04	Repérer visuellement les lignes et les ouvrages aériens qui présentent des dangers. 6041.05
	Repérer visuellement les dangers potentiels d'origine électrique. 6041.06	Repérer les dangers liés à la manutention, à l'entreposage et à l'élimination. 6041.07	Observer les méthodes prescrites de protection contre l'incendie. 6041.08	Communiquer sur le lieu de travail. 6041.09	Repérer les sources de dangers possibles pour le public. 6041.10

Ordre des métiers de l'Ontario ©

	Surveiller les conditions sur le lieu de travail. 6041.11				
PLANIFIER DES TRAVAUX **6042.0**	Interpréter tous les documents relatifs au travail. 6042.01	Contrôler la circulation sur le lieu de travail (piétons et véhicules). 6042.02	Repérer les végétaux ligneux. 6042.03	Repérer les végétaux dangereux. 6042.04	Prendre les mesures voulues concernant les dangers repérés sur le lieu de travail. 6042.05
	Choisir les outils, l'équipement, les fournitures et le personnel. 6042.06	Planifier la séquence et la méthode de travail. 6042.07	Communiquer les plans de travail et leurs modifications. 6042.08	Déterminer les dangers d'origine électrique. 6042.09	Se renseigner sur les niveaux de tension. 6042.10
	Déterminer les moyens de faire obstacle. 6042.11	Mettre en œuvre les moyens de faire obstacle aux dangers liés aux appareils électriques sous tension. 6042.12	Déterminer la protection nécessaire pour le travail et faire des demandes pour l'obtenir. 6042.13	Établir et maintenir les communications avec l'autorité de contrôle. 6042.14	Déterminer le besoin d'une mise hors tension et faire des demandes dans ce sens. 6042.15
	Établir le matériel et les procédures à employer. 6042.16				

ENLEVER DES VÉGÉTAUX LIGNEUX À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION **6043.0**	Identifier les végétaux ligneux à enlever. 6043.01	Repérer les dangers. 6043.02	Choisir les méthodes d'enlèvement. 6043.03	Choisir et examiner le matériel et les outils nécessaires. 6043.04	Préparer l'aire de coupe des végétaux ligneux. 6043.05
	Vérifier et préparer le matériel et les outils nécessaires. 6043.06	Abattre les végétaux ligneux. 6043.07	Débiter les végétaux ligneux. 6043.08	Tronçonner et ébrancher les végétaux ligneux abattus. 6043.09	Manipuler et éliminer les débris de végétaux ligneux. 6043.10

Ordre des métiers de l'Ontario ©

	Entretenir et ranger les outils et le matériel. 6043.11	Détecter les dangers associés aux arbres tendus ou comprimés. 6043.12			
ÉMONDER DES VÉGÉTAUX LIGNEUX À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION 6044.0	Déterminer les végétaux ligneux à émonder. 6044.01	Choisir les méthodes d'émondage à employer. 6044.02	Choisir et examiner le matériel et les outils. 6044.03	Enlever les branches inutiles. 6044.04	Examiner le lieu de travail. 6044.05
	Manipuler et éliminer les débris de végétaux ligneux. 6044.06	Entretenir et ranger tous les outils et le matériel. 6044.07			

GRIMPER AUX ARBRES ET TRAVAILLER EN HAUTEUR À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION 6045.0	Choisir, examiner et entretenir des systèmes classiques de protection contre les chutes. 6045.01	Choisir, examiner et entretenir des systèmes split tail de protection contre les chutes. 6045.02	Porter et ajuster des systèmes classiques de protection contre les chutes. 6045.03	Porter et ajuster des systèmes split tail de protection contre les chutes. 6045.04	Former, ajuster et serrer des nœuds autobloquants. 6045.05
	Former, ajuster et serrer des nœuds d'extrémité. 6045.06	Examiner les arbres. 6045.07	Choisir et évaluer les points d'ancrage provisoires. 6045.08	Choisir et évaluer les points d'ancrage définitifs. 6045.09	Placer une corde d'escalade dans le lieu d'ancrage provisoire. 6045.10
	Grimper aux arbres sans grimpettes. 6045.11	Grimper aux arbres avec grimpettes. 6045.12	Replacer la corde d'escalade. 6045.13	S'assujettir au lieu de travail. 6045.14	Choisir, examiner et entretenir le matériel de câblage. 6045.15
	Lever, abaisser et assujettir les outils et le matériel. 6045.16	Utiliser les outils d'élagage en hauteur. 6045.17	Contrôler le mouvement des branches et des tronçons d'arbres coupés. 6045.18	Contrôler le mouvement des branches et des tronçons d'arbres coupés. 6045.19	Examiner les arbres en hauteur. 6045.20

Ordre des métiers de l'Ontario ©

	Descendre des arbres avec grimpettes. 6045.21	Descendre des arbres sans grimpettes. 6045.22	Réagir a des situations. 6045.23	Effectuer des sauvetages en hauteur. 6045.24	

ÉMONDER ET ENLEVER DES ARBRES AVEC UN ENGIN ÉLÉVATEUR À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION **6046.0**	Effectuer des vérifications préalables. 6046.01	Installer l'engin élévateur. 6046.02	Choisir, ajuster, entretenir et porter un système de protection contre les chutes. 6046.03	Effectuer un sauvetage à l'aide de l'engin élévateur. 6046.04	Effectuer une évacuation de la nacelle de l'engin élévateur. 6046.05
	Charger les outils, l'équipement et des matériaux dans la nacelle. 6046.06	Monter dans la nacelle et assujettir le système de protection contre les chutes. 6046.07	Utiliser les commandes de l'engin élévateur. 6046.08	Élever la nacelle à l'endroit voulu. 6046.09	Passer de l'engin à l'arbre. 6046.10
	Utiliser des outils en hauteur. 6046.11	Débiter les végétaux ligneux. 6046.12	Contrôler le mouvement des branches et des tronçons d'arbres coupés. 6046.13	Choisir, examiner et entretenir le matériel de câblage. 6046.14	Entretenir, examiner et utiliser des outils de travail pour ligne sous tension. 6046.15
	Assujettir l'engin élévateur pour le transport. 6046.16				

CONTRÔLER LE SOUS-BOIS À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION **6047.0**	Identifier le sous-bois à enlever. 6047.01	Choisir les méthodes d'enlèvement. 6047.02	Choisir et examiner le matériel et les outils. 6047.03	Entretenir le matériel utilisé pour les sous-bois. 6047.04	Préparer l'aire de coupe du sous-bois. 6047.05
	Vérifier et préparer le matériel et les outils nécessaires. 6047.06	Couper le sous-bois. 6047.07	Manipuler et éliminer les débris du sous-bois. 6047.08	Entretenir et ranger les outils et le matériel. 6047.09	Détecter les dangers associés aux branches tendues ou comprimées. 6047.10

Ordre des métiers de l'Ontario ©

	Appliquer un traitement herbicide. 6047.11				

ENTRETENIR UN ENGIN ÉLÉVATEUR **6048.0**	Effectuer les vérifications prévues de l'engin élévateur. 6048.01	Réaliser un abaissement d'urgence de l'engin élévateur. 6048.02	Nettoyer et examiner les bras. 6048.03	Nettoyer et examiner les éléments structuraux. 6048.04	Nettoyer et examiner la nacelle et le dispositif de protection intérieur. 6048.05
	Examiner le système hydraulique. 6048.06	Examiner le réservoir hydraulique. 6048.07	Examiner les cales, les patins et les stabilisateurs. 6048.08	Lubrifier toutes les pièces. 6048.09	Examiner le point d'ancrage du dispositif antichute. 6048.10
	Vérifier si toutes les étiquettes d'avertissement sont bien lisibles. 6048.11	Vérifier le bon fonctionnement du système ou de l'équipement d'évacuation de l'engin élévateur. 6048.12	Vérifier et lubrifier le système de mise à niveau de l'engin élévateur. 6048.13	Passer en revue tous les documents et autocollants concernant les essais pour s'assurer qu'ils sont lisibles et pour vérifier le statut. 6048.14	

ENTRETENIR ET UTILISER UNE SCIE À CHAÎNE **6049.0**	Réaliser les tâches d'entretien et les réparations de routine des scies à chaîne. 6049.01	Entretenir les guide-chaîne. 6049.02	Affûter les chaînes. 6049.03	Régler la tension des chaînes. 6049.04	Remplir les réservoirs de carburant et de lubrifiant de la scie. 6049.05
	Mettre en marche et arrêter les scies à chaîne. 6049.06	Régler le régime de ralenti du moteur. 6049.07	Vérifier le freinage de la chaîne. 6049.08	Essayer des scies à chaîne après l'entretien. 6049.09	Ranger les scies à chaîne et les accessoires connexes. 6049.10

Ordre des métiers de l'Ontario ©

ENTRETENIR ET UTILISER UNE DÉCHIQUE-TEUSE **6050.0**	Assujettir la déchiqueteuse en vue du transport. 6050.01	Effectuer des vérifications préalables a la mise en marche. 6050.02	Préparer la déchiqueteuse et la mettre en marche. 6050.03	Vérifier le bon fonctionnement de la déchiqueteuse. 6050.04	Alimenter la déchiqueteuse. 6050.05
	Arrêter la déchiqueteuse. 6050.06	Effectuer des arrêts d'urgence. 6050.07	Entreposer la déchiqueteuse. 6050.08	Effectuer l'entretien préventif. 6050.09	

DÉFRICHER LA VÉGÉTATION À PROXIMITÉ DE CONDUCTEURS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ **6051.0**	Localiser le droit de passage. 6051.01	Obtenir des renseignements sur le système. 6051.02	Établir des systèmes de communications avec l'autorité de contrôle. 6051.03	Effectuer des patrouilles de condition. 6051.04	Choisir le matériel et les outils. 6051.05
	Déterminer les points d'accès aux droit de passage. 6051.06	Déterminer les permis exigés. 6051.07	Observer la réglementation sur l'environnement. 6051.08	Déterminer les exigences liées aux plans d'intervention en cas d'urgence. 6051.09	Achever le document de planification des travaux. 6051.10
	Mesurer la hauteur des arbres et des conducteurs. 6051.11	Établir la compatibilité de la végétation. 6051.12	Émonder les arbres à proximité d'appareils électriques. 6051.13	Enlever les arbres. 6051.14	Traiter les écrans et les tampons. 6051.15
	Préserver des points d'accès aux droit de passage. 6051.16	Évaluer et consigner l'état des droits de passage. 6051.17	Déterminer les méthodes de maîtrise de la végétation. 6051.18	Démontrer les techniques de traitement herbicide. 6051.19	

Ordre des métiers de l'Ontario ©

PRÉFACE

Le programme d'apprentissage d'arboriste de services publics vise à former les travailleurs et travailleuses qui effectuent les tâches nécessaires pour émonder ou abattre les végétaux ligneux à proximité d'appareils électriques sous tension à découvert (c.-à-d. dans un rayon de 3 mètres pour une tension de 750 volts à 150 000 volts, de 4,5 mètres jusqu'à 250 000 volts et de 6 mètres pour plus de 250 000 volts) dans le cadre des activités de défrichement autour des lignes des services publics. Le programme comprend l'entretien et l'utilisation des outils et du matériel employés pour ces activités.

La Direction de la formation en milieu de travail du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) a préparé cette norme de formation en association avec le comité sectoriel et en consultation avec des représentants de l'industrie. Ce document doit servir de guide aux apprentis, aux superviseurs et aux formateurs ainsi qu'aux parrains ou aux employeurs dans le cadre d'un programme de formation et détermine par ailleurs les conditions préalables à l'accréditation.

Ce document de formation est le seul dossier où est consigné le rendement des apprentis.

Les superviseurs ou les formateurs et les apprentis doivent confirmer l'acquisition successive de chaque compétence en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié, sauf dans le cas d'une compétence facultative (zone ombrée).

Il appartient aux apprentis ainsi qu'aux parrains ou aux employeurs de prendre soin de ce document. En apposant leur signature au bas d'un énoncé de compétence, les superviseurs ou les formateurs et les apprentis confirment que ces derniers ont démontré avoir acquis cette compétence. Cette norme de formation a été élaborée spécialement pour documenter l'acquisition, par les apprentis, des compétences liées à ce métier.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

DÉFINITIONS

LARP
Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle

Certificat d'apprentissage
Accréditation remise aux personnes ayant démontré qu'elles ont terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification professionnelle
Accréditation remise aux personnes ayant obtenu la note de passage à l'examen du certificat de qualification professionnelle pour leur métier.

Profil de l'analyse des compétences
Document qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée.

Compétence
Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter de façon répétée et sans aide une tâche en milieu de travail conformément à la norme de formation ou au sommaire de la formation.

Objectif général de rendement (ensemble de compétences acquises en milieu de travail)
Décrit un ensemble de compétences comprenant tous les objectifs de rendement ayant trait à cet ensemble.

Comité sectoriel (CS) en vertu de la LARP et Comité consultatif provincial (CCP) en vertu de la LQPAGM
En vertu de la LARP et de la LQPAGM, le ministre peut créer un comité provincial relatif à un métier ou à un groupe de métiers qui le conseillera sur l'établissement et le fonctionnement de programmes de formation par l'apprentissage et de qualification professionnelle.

Compagnon ou compagne d'apprentissage, ou bien personne considérée comme telle
Personne ayant acquis les connaissances et les compétences relatives à un métier, à une autre profession ou à un corps de métier, ces connaissances étant attestées par les autorités provinciales ou territoriales.

Obligatoire
Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être confirmée par des signatures pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse terminer le programme.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Facultatif
Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont l'acquisition n'a pas besoin d'être confirmée par des signatures pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse terminer le programme, mais qui peut faire l'objet de questions à l'examen du certificat de qualification.

Signature
Signature du parrain ou bien de l'employeur ou de l'employeuse officiel, ou encore d'une personne désignée comme son signataire autorisé, attestant qu'un apprenti ou une apprentie a acquis une compétence.

Compétence
Compétence décrite dans la norme de formation (remarque : il s'agit d'une seule compétence et non d'un groupe plus important de compétences, appelé ensembles de compétences, unités de formation ou objectif général de rendement dans la norme de formation et dont fait partie la compétence).

Ensembles de compétences
Groupe de compétences énoncé dans la norme de formation (remarque : peut aussi être appelé unité de formation ou objectif général de rendement).

Attestation de compétences
Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la signature du parrain ou de l'employeur officiel.

Parrain ou bien employeur ou employeuse
Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, une autre profession ou un ensemble de compétences, dans le cadre d'un programme d'apprentissage approuvé par le directeur ou la directrice.

Parrain ou bien employeur ou employeuse officiel
Parrain ou bien employeur ou employeuse signataire de l'entente ou du contrat d'apprentissage en vigueur. Pour pouvoir former des apprentis, le parrain ou bien l'employeur ou l'employeuse doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que le comité consultatif provincial (CCP) ou le comité sectoriel (CS) a désignés comme étant essentiels au métier en question.

Superviseur ou superviseure
Personne qui surveille l'exécution d'une tâche ou le travail des autres.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Formateur ou formatrice
Le formateur ou la formatrice qualifié d'un métier à accréditation obligatoire est un compagnon ou une compagne d'apprentissage possédant un certificat de qualification professionnelle ou, pour un métier à accréditation non obligatoire, une personne considérée comme telle.

LQPAGM
Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier

Norme de formation
Document rédigé sous forme d'énoncés concis qui décrivent chacune des compétences que doit acquérir l'apprenti ou l'apprentie pour exercer le métier. En utilisant ce document, les formateurs peuvent s'assurer que les apprentis acquièrent toutes les compétences requises, qui y sont décrites en détail.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

DIRECTIVES IMPORTANTES

À l'intention des apprentis ou des apprenties

1. À la fin du contrat d'apprentissage ou lorsque l'apprenti ou l'apprentie cesse d'être au service de l'employeur ou de l'employeuse, toutes les compétences ou tous les ensembles de compétences acquis doivent être attestés par la signature, accompagnée de la date, de l'apprenti ou de l'apprentie et du parrain ou bien de l'employeur ou de l'employeuse.

2. L'apprenti ou l'apprentie est tenu d'informer le Bureau régional de l'apprentissage, services à la clientèle, des changements suivants :

   - changement d'adresse du parrain ou bien de l'employeur ou de l'employeuse;
   - changement de nom ou d'adresse de l'apprenti ou de l'apprentie;
   - changement de parrain ou bien d'employeur ou d'employeuse à la suite d'une mutation.

3. Le parrain ou bien l'employeur ou l'employeuse actuel doit remplir et signer l'attestation de compétences et la remettre au Bureau régional de l'apprentissage, services à la clientèle, lorsque toutes les clauses du contrat d'apprentissage ou de formation ont été exécutées.

4. L'attestation de fin d'apprentissage et les normes de formation remplies et signées doivent être remises au Bureau régional de l'apprentissage, services à la clientèle.

Parrains ou employeurs et superviseurs ou formateurs

Les normes de formation déterminent les compétences requises pour ce métier et le programme de formation correspondant.

Ces normes de formation ont été rédigées sous forme d'énoncés concis qui décrivent chacune des compétences que doit acquérir l'apprenti ou l'apprentie pour exercer le métier. Cela signifie qu'il ou elle doit être capable d'exécuter une tâche conformément à la norme requise.

En utilisant ces normes de formation, les superviseurs et les formateurs peuvent s'assurer que les apprentis acquièrent toutes les compétences requises, qui y sont décrites en détail.

Les superviseurs ou les formateurs et les apprentis doivent confirmer l'acquisition successive de chaque compétence en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié.

Les parrains ou les employeurs qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition successive de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature et en indiquant la date à la fin de chaque ensemble de compétences.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

Ordre des métiers de l'Ontario ©

AVIS ET DÉCLARATION SUR LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. En tout temps au cours de votre apprentissage, on pourrait vous demander de montrer ce livret *Normes de formation par l'apprentissage* au ministère de la Formation et des Collèges et Universités. À la fin de votre programme d'apprentissage, on vous demandera de communiquer au ministère le *Formulaire d'attestation de l'apprenti ou de l'apprentie* dûment signé. Le ministère utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système d'apprentissage de l'Ontario, mais aussi pour confirmer l'achèvement de votre apprentissage et vous délivrer un certificat d'apprentissage.

2. Le ministère communiquera à l'Ordre des métiers de l'Ontario des renseignements sur l'achèvement de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage, l'Ordre ayant besoin de ces renseignements pour remplir ses responsabilités.

3. Le ministère recueille, utilise et communique vos renseignements personnels en vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*.

4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

   Responsable, InfoCentre Emploi Ontario
   Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
   3, rue Bloor Est, 2e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3
   Sans frais : 1 800 387-5656; Toronto : 416 326-5656
   Service ATS : 1 866-533-6339 ou 416 325-4084.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES APPRENTIS, DES PARRAINS OU EMPLOYEURS ET DES SUPERVISEURS OU FORMATEURS

Apprenti ou apprentie « L'apprentissage est un exercice de formation »

- Faites preuve d'habitudes de travail sécuritaires.
- Utilisez les normes de formation par l'apprentissage comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises.
- Discutez de votre plan d'apprentissage avec votre conseiller ou conseillère en formation, votre employeur ou employeuse, votre syndicat ou votre parrain.
- Sachez quels outils sont exigés dans votre métier et apprenez à les utiliser.
- Posez des questions et encore des questions.
- Parlez à votre employeur ou employeuse de vos besoins de formation.
- Faites preuve d'enthousiasme et de bonnes habitudes de travail.
- Assurez-vous que votre superviseur ou superviseure ou bien que votre formateur ou formatrice et vous-même apposez vos signatures et indiquez la date en regard des énoncés de compétences ou d'ensembles de compétences dès que vous démontrez en avoir fait l'acquisition.

Parrain ou bien employeur ou employeuse « La formation est un investissement »

- Faites preuve d'habitudes de travail sécuritaires.
- Attestez la réussite en signant les compétences ou les ensembles de compétences.
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti ou à l'apprentie pour lui permettre d'apprendre le métier.
- Proposez des expériences de formation pratiques englobant tous les ensembles de compétences.
- Encouragez une éthique du travail qui appuie la formation tout en diminuant les pertes de productivité au minimum.
- Établissez des attentes claires pour alors reconnaître ou récompenser l'excellence du rendement.
- Faites participer à la fois l'apprenti ou l'apprentie, le superviseur ou la superviseure ou bien le formateur ou la formatrice à l'élaboration du plan d'apprentissage.
- Servez-vous des normes de formation comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement.
- Choisissez un superviseur ou une superviseure ou bien un formateur ou une formatrice qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

- Invitez le superviseur ou la superviseure ou bien le formateur ou la formatrice à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.).
- Remplissez l'attestation de compétences une fois que l'apprenti ou l'apprentie a démontré avoir acquis le degré de compétence requis.
- Assurez-vous que l'apprenti ou l'apprentie travaille toujours sous la direction d'un superviseur ou d'une superviseure ou bien d'un formateur ou d'une formatrice qualifié et d'un abord facile.
- Faites en sorte que l'apprenti ou l'apprentie soit exposé à toutes les compétences énoncées dans les normes de formation.

Superviseur ou superviseure ou bien formateur ou formatrice

- Faites preuve d'habitudes de travail sécuritaires.
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect.
- Servez-vous des normes de formation comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant les normes de formation, les superviseurs ou les formateurs pourront s'assurer que l'apprenti ou l'apprentie acquiert les compétences nécessaires à son métier.
- Examinez les normes de formation avec l'apprenti ou l'apprentie et mettez au point un plan de formation.
- Répondez entièrement à toutes les questions.
- Soyez patient. Expliquez ce qui doit être fait, puis démontrez comment il faut le faire et, en*suite*, laissez l'apprenti ou l'apprentie accomplir la tâche.
- Donnez continuellement une rétroaction.
- Signez les énoncés de compétences ou d'ensembles de compétences dès que l'apprenti ou l'apprentie a démontré en avoir fait l'acquisition.

Suggestions pour évaluer les progrès de l'apprenti ou de l'apprentie en milieu de travail

- Observez l'apprenti ou l'apprentie tous les jours.
- Donnez une rétroaction constructive pour bâtir la confiance.
- Donnez au superviseur ou à la superviseure ou bien au formateur ou à la formatrice le temps nécessaire pour enseigner et démontrer les compétences.
- Agissez rapidement dès qu'un problème survient.
- Faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti ou l'apprentie, le superviseur ou la superviseure ou bien le formateur ou la formatrice, ainsi que le parrain ou bien l'employeur ou l'employeuse.
- Utilisez les normes de formation comme point de référence pour déterminer le niveau de compétence de l'apprenti ou de l'apprentie.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

ATTESTATION DE COMPÉTENCES

ENSEMBLES DE COMPÉ-TENCES	TITRE	SIGNATAIRE AUTORISÉ	
		Nom (en lettres moulées)	Signature
6040.0	SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES		
6041.0	TRAVAILLER DANS DES CONDITIONS SÉCURITAIRES		
6042.0	PLANIFIER DES TRAVAUX		
6043.0	ENLEVER DES VÉGÉTAUX LIGNEUX À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION		
6044.0	ÉMONDER DES VÉGÉTAUX LIGNEUX À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION		
6045.0	GRIMPER AUX ARBRES ET TRAVAILLER EN HAUTEUR À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION		
6046.0	ÉMONDER ET ENLEVER DES ARBRES AVEC UN ENGIN ÉLÉVATEUR À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION		
6047.0	CONTRÔLER LE SOUS-BOIS À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION		
6048.0	ENTRETENIR UN ENGIN ÉLÉVATEUR		
6049.0	ENTRETENIR ET UTILISER UNE SCIE À CHAÎNE		

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6050.0	**ENTRETENIR ET UTILISER UNE DÉCHIQUETEUSE**	
6051.0	**DÉFRICHER LA VÉGÉTATION À PROXIMITÉ DE CONDUCTEURS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ**	

NOTE CONCERNANT LES OBJECTIFS DE RENDEMENT ET LES COMPÉTENCES DÉCRITS DANS LES ZONES OMBRÉES

- Les objectifs et les compétences figurant dans les zones ombrées sont facultatifs. Il n'est pas nécessaire d'en faire la démonstration ni de les signer pour réussir la partie apprentissage en milieu de travail.
- Les objectifs et les compétences figurant dans les zones ombrées sont facultatifs.
- L'examen du certificat de qualification professionnelle vise l'ensemble du métier et peut porter sur les compétences figurant dans les zones ombrées ou non.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6040.0 SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Se protéger et protéger les autres en se conformant à la réglementation fédérale, provinciale et municipale, en choisissant, en ajustant, en portant et en entretenant un équipement approuvé de protection des yeux, de la tête, de l'ouïe, des mains et des pieds ainsi que des pantalons de protection ou des jambières de protection pour l'utilisation d'une scie à chaîne, en choisissant, en inspectant et en portant des gants de caoutchouc, en choisissant, en ajustant, en portant et en entretenant des vêtements ignifugés, en montant et en démontant du matériel, en choisissant, en examinant et en utilisant des outils à main et du matériel d'entretien des arbres et en établissant et en maintenant les distances sécuritaires appropriées.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

6040.01 **Se conformer à la réglementation fédérale, provinciale et municipale**, en particulier toutes les exigences propres au lieu de travail, lors de l'exécution de tous les travaux, de façon à se protéger et à protéger les autres.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6040.02 **Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection des yeux** convenant aux circonstances, en veillant à ce qu'il soit bien ajusté lors de l'exécution de tous les travaux, de manière à se protéger les yeux de façon optimale.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6040.0 **SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES** (suite)

6040.03 **Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection du visage** convenant aux circonstances, en veillant à ce qu'il soit bien ajusté lors de l'exécution de tous les travaux, de manière à se protéger le visage de façon optimale.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6040.04 **Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection de la tête** convenant aux circonstances, en veillant à ce qu'il soit bien ajusté lors de l'exécution de tous les travaux, de manière à se protéger la tête de façon optimale.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6040.05 **Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection de l'ouïe** convenant aux circonstances et qui soit bien ajusté pendant l'exécution des travaux lorsque l'exposition quotidienne au bruit dépasse les limites réglementaires, de manière à se protéger l'ouïe de façon optimale.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6040.06 **Choisir, porter et entretenir l'équipement approprié de protection des mains** convenant aux circonstances, en veillant à ce qu'il soit bien ajusté lors de l'exécution de tous les travaux, de manière à se protéger les mains de façon optimale.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6040.0 **SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES** (suite)

6040.07 **Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection des pieds** convenant aux circonstances, en veillant à ce qu'il soit bien ajusté lors de l'exécution de tous les travaux, de manière à se protéger les pieds de façon optimale.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6040.08 **Choisir, ajuster, porter et entretenir pour l'utilisation d'une scie à chaîne des pantalons de protection ou des jambières de protection** qui conviennent aux circonstances et qui soient bien ajustés, lors de chaque utilisation, de manière à se protéger les jambes de façon optimale.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6040.09 **Choisir, examiner et porter des gants de caoutchouc** en suivant les instructions du fabricant et en respectant les règlements en vigueur de manière à se protéger des blessures.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6040.10 **Choisir, ajuster, porter et entretenir un dispositif pour travaux en élévation** convenant aux circonstances et qui soit bien ajusté, de manière à se protéger des blessures.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6040.11 **Choisir, ajuster, porter et entretenir selon les besoins des vêtements ignifugés appropriés** qui soient bien ajustés, de manière à se protéger des blessures de façon optimale.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6040.0 **SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES** (suite)

6040.12 **Monter et démonter de l'équipement** suivant la méthode des trois points de contact, de façon à éviter les blessures personnelles.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6040.13 **Choisir, examiner et utiliser des outils à main et du matériel d'entretien des arbres** de manière sécuritaire lors de l'exécution de tous les travaux, conformément aux manuels du propriétaire ou de l'utilisateur, de façon à se protéger et à protéger les autres.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6040.14 **Établir et maintenir les distances sécuritaires appropriées**, y compris les limites à respecter par rapport aux appareils électriques à découvert, entre soi-même, toute autre personne et l'équipement pendant les activités de défrichement près des lignes, de façon à se protéger et à protéger les autres.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6041.0 TRAVAILLER DANS DES CONDITIONS SÉCURITAIRES

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Travailler dans des conditions sécuritaires en tenant compte des conditions climatiques extrêmes, en repérant les dangers potentiels que présentent les arbres visés ou adjacents, en repérant les sols instables, en repérant les lignes et les ouvrages aériens qui présentent des dangers, en repérant les dangers potentiels d'origine électrique, en repérant les dangers liés à la manutention, à l'entreposage et à l'élimination de tous les matériaux, en observant les méthodes prescrites de protection contre l'incendie, en communiquant sur le lieu de travail, en déterminant les sources de dangers possibles pour le public et en surveillant les conditions sur le lieu de travail.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

6041.01 **Tenir compte des conditions climatiques extrêmes** (vent, éclairs, température et précipitations) pouvant nuire aux activités de défrichement autour des lignes, de façon à assurer la sécurité des personnes et l'efficacité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6041.02 **Repérer visuellement les dangers potentiels que présentent les arbres visés**, notamment les branches pendantes, le bois mort, les corps étrangers et les défauts de structure, de façon à assurer la sécurité du lieu de travail.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6041.0 TRAVAILLER DANS DES CONDITIONS SÉCURITAIRES (suite)

6041.03 **Repérer visuellement les dangers potentiels que présentent les arbres adjacents**, notamment les branches pendantes, le bois mort, les corps étrangers et les défauts de structure, de façon à assurer la sécurité du lieu de travail.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6041.04 **Repérer visuellement les sols instables**, notamment les dénivellations, et la présence de glace et de trous, de façon à assurer la sécurité des personnes et l'efficacité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6041.05 **Repérer visuellement les lignes et les ouvrages aériens qui présentent des dangers**, de façon à assurer la sécurité du personnel et du lieu de travail.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6041.06 **Repérer visuellement les dangers potentiels d'origine électrique**, de façon à assurer la sécurité du personnel et du lieu de travail.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6041.07 **Repérer les dangers liés à la manutention, à l'entreposage et à l'élimination de tous les matériaux**, notamment les carburants, les lubrifiants et les solvants de nettoyage, de façon à se protéger et à protéger les autres.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6041.0 TRAVAILLER DANS DES CONDITIONS SÉCURITAIRES (suite)

6041.08 **Observer les méthodes prescrites de protection contre l'incendie** en repérant les dangers d'incendie potentiels et en se conformant aux règlements connexes, de manière à se protéger et à protéger les autres.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6041.09 **Communiquer sur le lieu de travail** verbalement, par écrit ou à l'aide de signaux manuels et de moyens électroniques, de manière à se protéger et à protéger les autres.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6041.10 **Repérer les sources de dangers possibles pour le public**, notamment pour les piétons et les véhicules automobiles, de manière à assurer la sécurité du lieu de travail et à se protéger et protéger les autres.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6041.11 **Surveiller les conditions sur le lieu de travail**, en suivant l'évolution des conditions climatiques et des activités du personnel, de manière à assurer un environnement de travail sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6042.0 PLANIFIER DES TRAVAUX

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Planifier des travaux en interprétant tous les documents relatifs au travail, en contrôlant la circulation sur le lieu de travail (véhicules et piétons), en identifiant les végétaux ligneux et les végétaux dangereux, en prenant les mesures voulues concernant les dangers repérés sur le lieu de travail, en choisissant les outils, l'équipement, les fournitures et le personnel, en planifiant la séquence et la méthode de travail, en communiquant aux autres les plans de travail et leurs modifications, en déterminant les dangers d'origine électrique, en se renseignant sur les niveaux de tension, en déterminant les moyens de faire obstacle aux dangers d'origine électrique, en établissant les moyens de faire obstacle aux dangers liés aux appareils électriques sous tension, en déterminant la protection nécessaire pour le travail et en faisant des demandes pour l'obtenir, en établissant et en maintenant les communications avec l'autorité de contrôle, en déterminant le besoin d'une mise hors tension et en faisant des demandes dans ce sens et en établissant le matériel et les procédures à employer.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

6042.01 **Interpréter tous les documents relatifs au travail**, notamment les bons de travail, les plans et les spécifications, pour déterminer la portée des travaux et l'équipement nécessaire, de façon à assurer l'efficacité des travaux et la sécurité sur le lieu de travail.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6042.02 **Contrôler la circulation sur le lieu de travail (piétons et véhicules)** en utilisant les dispositifs appropriés pour se protéger et protéger les autres.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6042.0 **PLANIFIER DES TRAVAUX** (suite)

6042.03 **Repérer les végétaux ligneux** selon les espèces et les emplacements indiqués dans les spécifications des bons de travail, de manière à atteindre les objectifs fixés.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6042.04 **Repérer les végétaux dangereux** selon les espèces pour se protéger et protéger les autres.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6042.05 **Prendre les mesures voulues concernant les dangers repérés sur le lieu de travail**, en plaçant des obstacles appropriés afin de maintenir un environnement de travail sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6042.06 **Choisir les outils, l'équipement, les fournitures et le personnel** en fonction du travail à accomplir, de manière à assurer la sécurité et l'efficacité du travail.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6042.07 **Planifier la séquence et la méthode de travail** en évaluant les dangers repérés, les conditions sur les lieux et les exigences du travail, de manière à assurer des conditions de travail sécuritaires pour soi et pour les autres.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6042.0 **PLANIFIER DES TRAVAUX** (suite)

6042.08 **Communiquer les plans de travail et leurs modifications** par écrit et verbalement à l'ensemble du personnel, de manière à rendre le travail sécuritaire pour soi et pour les autres.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6042.09 **Déterminer les dangers d'origine électrique** régulièrement, y compris la tension de contact, la tension de pas et la tension d'induction, en se fondant sur l'information pertinente concernant le système électrique, de manière à travailler en toute sécurité.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6042.10 **Se renseigner sur les niveaux de tension** à l'aide de cartes et de dessins ou auprès de l'autorité de contrôle, avant de commencer le travail, de manière à respecter les distances d'approche.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6042.11 **Déterminer les moyens de faire obstacle** aux dangers d'origine électrique, notamment les distance d'approche, couvre conducteur, les outils de travail sur ligne sous tension, les gants de caoutchouc, l'application du code de protection au travail et l'utilisation d'un engin élévateur isolé, en permanence et conformément à la réglementation applicable, de manière à préserver un environnement de travail sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6042.0 **PLANIFIER DES TRAVAUX** (suite)

6042.12 **Mettre en œuvre les moyens de faire obstacle aux dangers liés aux appareils électriques sous tension**, notamment les distances d'approche, couvre conducteur, les outils de travail sur ligne sous tension, les gants de caoutchouc, l'application du code de protection au travail et l'utilisation d'un engin élévateur isolé, en permanence et conformément à la réglementation applicable, de manière à préserver un environnement de travail sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6042.13 **Déterminer la protection nécessaire pour le travail et faire des demandes pour l'obtenir**, suivant les besoins et conformément aux politiques et aux procédures des autorités de contrôle, afin d'assurer la sécurité sur le lieu de travail.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6042.14 **Établir et maintenir les communications avec l'autorité de contrôle**, par voie électronique, afin de se protéger et de protéger les autres.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6042.15 **Déterminer le besoin d'une mise hors tension**, suivant les besoins et conformément aux politiques et aux procédures des autorités de contrôle, afin d'assurer la sécurité sur le lieu de travail.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6042.0 **PLANIFIER DES TRAVAUX** (suite)

6042.16 **Établir le matériel et les procédures à employer** pour réagir en cas d'urgence, de façon à se protéger et à protéger les autres.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6043.0 ENLEVER DES VÉGÉTAUX LIGNEUX À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Enlever les végétaux ligneux à proximité d'appareils électriques sous tension en identifiant les végétaux ligneux qui doivent être retirés et les dangers, en choisissant la méthode de coupe et en choisissant et examinant le matériel et les outils nécessaires, en préparant l'aire de coupe des végétaux ligneux, en vérifiant et en préparant le matériel et les outils nécessaires, en abattant et en débitant les végétaux ligneux, en tronçonnant et ébranchant les arbres abattus, en manipulant ou en éliminant les débris de végétaux ligneux, en entretenant et en rangeant les outils et l'équipement et en détectant les dangers associés aux arbres tendus ou comprimés.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

6043.01 **Identifier les végétaux ligneux à enlever**, en vérifiant l'espèce végétale, l'emplacement et les exigences liées au cycle de maintenance pour pouvoir exécuter l'ordre de travail selon les spécifications.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6043.02 **Repérer les dangers**, en examinant les végétaux ligneux pour déceler toute anomalie des racines, des troncs et des houppiers, afin de déterminer les méthodes d'enlèvement sécuritaires et efficaces à employer.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6043.0 ENLEVER DES VÉGÉTAUX LIGNEUX À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION (suite)

6043.03 **Choisir les méthodes d'enlèvement**, comme la coupe par section et la chute libre, selon le type de végétaux, les conditions sur le lieu de travail, les exigences du travail et les risques potentiels, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux**.**

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6043.04 **Choisir et examiner le matériel et les outils nécessaires**, y compris les scies à chaîne, l'équipement de câblage, les cordes et les dispositifs autobloquants, selon les travaux à exécuter, les conditions sur le lieu de travail et la méthode choisie, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6043.05 **Préparer l'aire de coupe des végétaux ligneux** en limitant l'accès à l'aire de travail, en éliminant ou en atténuant les risques et en établissant une voie de secours, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6043.06 **Vérifier et préparer le matériel et les outils nécessaires** conformément aux règlements gouvernementaux, aux spécifications des fabricants et aux méthodes choisies, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6043.0 ENLEVER DES VÉGÉTAUX LIGNEUX À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION (suite)

6043.07 **Abattre les végétaux ligneux** selon une méthode préétablie de façon à assurer l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6043.08 **Débiter les végétaux ligneux** selon les méthodes choisies en se servant des outils et du matériel sélectionnés, y compris des scies à chaîne, des engins élévateurs, ainsi que de techniques d'escalade et de câblage, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6043.09 **Tronçonner et ébrancher les végétaux ligneux abattus** selon les méthodes choisies en se servant des outils et du matériel sélectionnés, y compris des scies à chaîne, de façon à assurer l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6043.10 **Manipuler et éliminer les débris de végétaux ligneux** selon les méthodes et le matériel choisis, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6043.0 ENLEVER DES VÉGÉTAUX LIGNEUX À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION (suite)

6043.11 **Entretenir et ranger les outils et le matériel**, y compris les scies à chaîne et l'équipement de câblage, conformément aux règlements gouvernementaux et aux spécifications des fabricants, de façon à assurer l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6043.12 **Détecter les dangers associés aux arbres tendus ou comprimés**, y compris les perches pliées et les arbres déracinés, afin d'assurer la sécurité sur le lieu de travail.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6044.0 ÉMONDER DES VÉGÉTAUX LIGNEUX À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Émonder des végétaux ligneux à proximité d'appareils électriques sous tension en déterminant les végétaux ligneux qui doivent être émondés, en choisissant les méthodes à employer, en choisissant et en examinant les outils et le matériel, en enlevant les branches inutiles, en examinant le lieu de travail, en manipulant et en éliminant les débris de végétaux ligneux et en entretenant et en rangeant tous les outils et le matériel.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

6044.01 **Déterminer les végétaux ligneux à émonder**, en vérifiant l'espèce végétale, ses caractéristiques, l'emplacement et les exigences liées au cycle de maintenancee pour pouvoir exécuter l'ordre de travail selon les spécifications.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6044.02 **Choisir les méthodes d'émondage à employer**, y compris l'émondage latéral, le cernage, l'étêtage, et l'émondage en surplomb, selon les risques qui se présentent et les travaux à effectuer, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6044.03 **Choisir et examiner le matériel et les outils**, y compris les scies à main, les sécateurs, les scies à chaîne, les ébrancheurs et les scies à long manche, selon les travaux à effectuer, les conditions de travail et du lieu et les méthodes d'émondage préétablies, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6044.0 **ÉMONDER DES VÉGÉTAUX LIGNEUX À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION** (suite)

6044.04 **Enlever les branches inutiles**, à l'aide de scies à chaîne, de scies à long manche, de scies à main, d'échenilloirs et d'autres outils d'élagage, selon les méthodes d'émondage préétablies, pour obtenir en toute sécurité et avec efficacité les résultats souhaités.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6044.05 **Examiner le lieu de travail** une fois l'émondage terminé pour vérifier s'il ne reste plus de dangers visibles (p. ex., des branches pendantes), afin d'assurer la sécurité sur le lieu de travail.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6044.06 **Manipuler et éliminer les débris de végétaux ligneux** selon les méthodes et le matériel choisis, de façon à assurer l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6044.07 **Entretenir et ranger tous les outils et le matériel** conformément aux règlements gouvernementaux et aux spécifications des fabricants, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6045.0 GRIMPER AUX ARBRES ET TRAVAILLER EN HAUTEUR À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Grimper aux arbres et travailler en hauteur en choisissant, en examinant et en entretenant des systèmes de protection contre les chutes classiques et en split tail, en portant et en ajustant ces deux genres de systèmes de protection contre les chutes, en formant, ajustant et serrant des nœuds autobloquants et des nœuds d'extrémité, en examinant les arbres, en choisissant et en évaluant les points d'ancrage provisoires et définitifs, en plaçant une corde d'escalade dans le lieu d'ancrage provisoire, en grimpant à des arbres sans grimpettes et avec grimpettes, en replaçant la corde d'escalade, en s'attachent à divers lieux de travail, en choisissant, en examinant et en entretenant le matériel de câblage, en levant, en abaissant et en attachent les outils et le matériel, en utilisant les outils d'élagage en hauteur, en contrôlant le mouvement des branches et des tronçons d'arbres coupés avec ou sans matériel de câblage, en examinant les arbres, en descendant des arbres avec ou sans grimpettes, en réagissant à des situations d'urgence et en effectuant des sauvetages en hauteur.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

6045.01 **Choisir, examiner et entretenir des systèmes classiques de protection contre les chutes** (baudriers d'arboriste, grimpettes, cordes, longes pour travaux en élévation, dispositifs antichute mécaniques, dispositifs de connexion, etc.), conformément aux spécifications de l'Association canadienne de normalisation (CSA), de l'American National Standards Institute (ANSI) et des fabricants et selon les circonstances de l'escalade, de manière à se protéger.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.02 **Choisir, examiner et entretenir des systèmes en split tail de protection contre les chutes** (baudriers d'arboriste, grimpettes, cordes, longes pour travaux en élévation, dispositifs antichute mécaniques, dispositifs de connexion, etc.) conformément aux spécifications de l'Association canadienne de normalisation (CSA), de l'American National Standards Institute (ANSI) et des fabricants et selon les circonstances de l'escalade, de manière à se protéger.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6045.0 GRIMPER AUX ARBRES ET TRAVAILLER EN HAUTEUR À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION (suite)

6045.03 Porter et ajuster des systèmes classiques de protection contre les chutes (baudriers d'arboriste, grimpettes, cordes, longes pour travaux en élévation, dispositifs de connexion, etc.), conformément aux spécifications des fabricants et selon les circonstances de l'escalade, de manière à se protéger.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.04 Porter et ajuster des systèmes en split tail de protection contre les chutes (baudriers d'arboriste, grimpettes, cordes, longes pour travaux en élévation, dispositifs de connexion, etc.), conformément aux spécifications des fabricants et selon les circonstances de l'escalade, de manière à se protéger.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.05 Former, ajuster et serrer des nœuds autobloquants (nœuds de câble tendu, nœuds de Blake, nœuds Swabbish, nœuds auto-freinants, nœuds de Klemheist et de Prusik [6 tours], etc.), avant de grimper et selon les circonstances de l'escalade, de manière à se protéger.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.06 Former, ajuster et serrer des nœuds d'extrémité (nœuds d'ancrage, nœuds d'écoute, nœuds de tête d'alouette sur une épissure à œillet, nœuds de pêcheur triples, nœuds en forme de huit double, etc.), avant de grimper, selon les circonstances de l'escalade, de manière à se protéger.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6045.0 GRIMPER AUX ARBRES ET TRAVAILLER EN HAUTEUR À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION (suite)

6045.07 **Examiner les arbres** (y compris la zone racinaire, le tronc et le houppier) avant de grimper, de façon à repérer les défauts de structure, les caries, les organes de fructification, les variations de qualité, les faux carpophores, le bois mort, les parties dépéries, un développement anormal, les parties manquantes de l'arbre, les conducteurs électriques, etc., afin d'établir si la structure de l'arbre peut supporter le poids de l'arboriste et toutes les charges qui pourraient être exercées au cours du travail en hauteur, de manière à garantir un accès sécuritaire et efficace dans l'arbre.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.08 **Choisir et évaluer les points d'ancrage provisoires**, afin de déterminer l'itinéraire d'escalade de l'arbre et la pertinence de son usage pour l'ancrage, en évaluant des caractéristiques comme le genre de charge qui sera appliquée, la charge sur le tronc, les autres charges pesant sur les branches (feuilles, neige, torsion, etc.), l'essence, la superficie de la section transversale des branches, l'état du bois, l'angle de jonction de la branche, la taille de la branche par rapport au tronc, les caractéristiques de la jonction de la branche, la saison et la température ainsi que l'emplacement de la branche, de manière à garantir un accès sécuritaire et efficace aux points d'ancrage.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.09 **Choisir et évaluer les points d'ancrage définitifs**, afin de déterminer l'itinéraire d'escalade de l'arbre et la pertinence de son usage pour l'ancrage, en évaluant des caractéristiques comme le genre de charge qui sera appliquée, la charge sur le tronc, les autres charges pesant sur les branches (feuilles, neige, torsion, etc.), l'essence, la superficie de la section transversale des branches, l'état du bois, l'angle de jonction de la branche, la taille de la branche par rapport au tronc, les caractéristiques de la jonction de la branche, la saison et la température ainsi que le lieu choisi pour travailler dans l'arbre, de manière à garantir un accès sécuritaire et efficace au point d'ancrage final.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6045.0 GRIMPER AUX ARBRES ET TRAVAILLER EN HAUTEUR À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION (suite)

6045.10 **Placer une corde d'escalade dans le lieu d'ancrage provisoire,** en employant des méthodes diverses comme l'outil de positionnement de corde, l'échenilloir et la guinde, de manière à garantir une escalade sécuritaire et efficace.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.11 **Grimper aux arbres sans grimpettes**, selon les circonstances et les systèmes de protection contre les chutes, en utilisant le matériel nécessaire (p. ex., baudrier d'arboriste, cordes, longes pour travaux en élévation, dispositifs de connexion, nœuds autobloquants, dispositifs antichute mécaniques et nœuds d'extrémité), de manière à garantir une escalade sécuritaire et efficace.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.12 **Grimper aux arbres avec grimpettes**, selon les circonstances et les systèmes de protection contre les chutes, en utilisant le matériel nécessaire (p. ex., baudrier d'arboriste, grimpettes, cordes, longes pour travaux en élévation, dispositifs de connexion, nœuds autobloquants, dispositifs antichute mécaniques et nœuds d'extrémité), de manière à garantir une escalade sécuritaire et efficace.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.13 **Replacer la corde d'escalade** à l'aide de systèmes de protection contre les chutes (technique d'encordement double, longe pour travaux en élévation, etc.), de manière à garantir une escalade sécuritaire et efficace.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.14 **S'assujettir au lieu de travail**, à l'aide de systèmes secondaires de protection contre les chutes, comme des longes pour travaux en élévation ou la technique d'encordement double, afin de garantir un placement sécuritaire pour le travail en élévation.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6045.0 GRIMPER AUX ARBRES ET TRAVAILLER EN HAUTEUR À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION (suite)

6045.15 **Choisir, examiner et entretenir le matériel de câblage** (moufles, cordes, dispositifs autobloquants, scies à main, scies à long manche, scies à chaîne, etc.), conformément aux spécifications des fabricants, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.16 **Lever, abaisser et assujettir les outils et le matériel**, à l'aide de cordes, de longes pour travaux en élévation ou de dispositifs de connexion, de manière à préserver un environnement de travail sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.17 **Utiliser les outils d'élagage en hauteur** (scies à chaîne, échenilloir, scie à main, matériel de câblage, etc.) selon les méthodes choisies, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.18 **Contrôler le mouvement des branches et des tronçons d'arbres coupés**, à l'aide de matériel de câblage (cordes, poulies, élingues, etc.), de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.19 **Contrôler le mouvement des branches et des tronçons d'arbres coupés**, sans utiliser de matériel de câblage, en recourant à la manipulation manuelle et à la chute libre, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6045.0 GRIMPER AUX ARBRES ET TRAVAILLER EN HAUTEUR À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION (suite)

6045.20 **Examiner les arbres en hauteur** avant d'en descendre, pour vérifier s'il n'y a pas de danger visible (p. ex., branches pendantes) et si l'on a atteint les résultats visés.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.21 **Descendre des arbres avec grimpettes**, en utilisant le matériel nécessaire dans les circonstances données (p. ex., baudrier d'arboriste, grimpettes, cordes, longes pour travaux en élévation, dispositifs de connexion, nœuds autobloquants, nœuds d'extrémité et systèmes de protection contre les chutes), de manière à garantir une descente sécuritaire et efficace.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.22 **Descendre des arbres sans grimpettes**, en utilisant le matériel nécessaire dans les circonstances données (p. ex., baudrier d'arboriste, cordes, longes pour travaux en élévation, dispositifs de connexion, nœuds autobloquants, nœuds d'extrémité et systèmes de protection contre les chutes), de manière à garantir une descente sécuritaire et efficace.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6045.23 **Réagir à des situations d'urgence**, en estimant, en évaluant et en intervenant selon les besoins du travailleur blessé ou invalidé, afin de répondre de manière efficace.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6045.0 **GRIMPER AUX ARBRES ET TRAVAILLER EN HAUTEUR À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION** (suite)

6045.24 **Effectuer des sauvetages en hauteur**, en appliquant les méthodes appropriées, pour permettre le sauvetage du travailleur blessé ou invalidé.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6046.0 ÉMONDER ET ENLEVER DES ARBRES AVEC UN ENGIN ÉLÉVATEUR À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Émonder et enlever des arbres avec un engin élévateur à proximité d'appareils électriques sous tension en effectuant des vérifications préalables, en installant l'engin, en choisissant, en ajustant, en entretenant et en portant un système de protection contre les chutes, en effectuant un sauvetage à l'aide de l'engin élévateur, en effectuant une évacuation au moyen de la nacelle, en chargeant les outils, l'équipement et les matériaux dans la nacelle, en montant dans la nacelle et assujettir le système de protection contre les chutes, en utilisant les commandes de l'engin, en élevant la nacelle à l'endroit voulu, en passant de l'engin à l'arbre, en utilisant des outils en hauteur, en débitant les végétaux ligneux, en contrôlant le mouvement des branches et des tronçons d'arbres coupés, en choisissant, en examinant et en entretenant le matériel de câblage, en examinant, en utilisant et en entretenant les outils de travail sur ligne sous tension et assujettir l'engin élévateur pour le transport.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

6046.01 **Effectuer des vérifications préalables** (vérification des soupapes de retenu, nettoyage du bras et de la nacelle, disponibilité du matériel de sauvetage et de la trousse de lutte contre les déversements, etc.) conformément aux instructions des fabricants et à la réglementation en vigueur, de manière à assurer un fonctionnement sécuritaire et efficace.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6046.02 **Installer l'engin élévateur** conformément aux instructions du fabricant et à la réglementation en vigueur, de manière à assurer un fonctionnement sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6046.0 ÉMONDER ET ENLEVER DES ARBRES AVEC UN ENGIN ÉLÉVATEUR À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION (suite)

6046.03 Choisir, ajuster, entretenir et porter un système de protection contre les chutes conformément aux instructions des fabricants et à la réglementation en vigueur, de manière à travailler en toute sécurité.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6046.04 Effectuer un sauvetage à l'aide de l'engin élévateur en appliquant les méthodes appropriées de manière à assurer la sécurité de l'opérateur blessé ou invalidé.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6046.05 Effectuer une évacuation de la nacelle de l'engin élévateur en appliquant les méthodes appropriées de manière à réaliser cette opération en toute sécurité.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6046.06 Charger les outils, l'équipement et des matériaux dans la nacelle conformément aux instructions des fabricants et à la réglementation en vigueur de manière à obtenir un fonctionnement sécuritaire et efficace.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6046.07 Monter dans la nacelle et assujettir le système de protection contre les chutes conformément aux instructions des fabricants et à la réglementation en vigueur de manière à travailler en toute sécurité.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6046.0 ÉMONDER ET ENLEVER DES ARBRES AVEC UN ENGIN ÉLÉVATEUR À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION (suite)

6046.08 **Utiliser les commandes de l'engin élévateur** en suivant les instructions du fabricant afin d'assurer un fonctionnement efficace.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6046.09 **Élever la nacelle à l'endroit voulu** conformément au plan de travail préétabli, de manière sécuritaire et efficace.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6046.10 **Passer de l'engin à l'arbre** en suivant des méthodes convenant aux circonstances et en respectant la réglementation en vigueur, de manière à travailler en toute sécurité.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6046.11 **Utiliser des outils en hauteur** (scie à chaîne, outils hydrauliques, échenilloir, scie à main, etc.) conformément aux méthodes préétablies, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6046.12 **Débiter les végétaux ligneux**, conformément aux méthodes retenues et à l'aide des outils et du matériel choisis, (scies à chaîne, techniques de câblage, cordes, moufles, etc.), de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6046.0 ÉMONDER ET ENLEVER DES ARBRES AVEC UN ENGIN ÉLÉVATEUR À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION (suite)

6046.13 **Contrôler le mouvement des branches et des tronçons d'arbres coupés**, à l'aide de matériel de câblage ou sans ce matériel, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6046.14 **Choisir, examiner et entretenir le matériel de câblage** (cordes, mousquetons, moufles, dispositifs autobloquants, etc.), conformément aux spécifications des fabricants, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6046.15 **Examiner, utiliser et entretenir des outils de travail pour ligne sous tension,** (outils hydrauliques, échenilloir, scie à long manche, maillons isolés, etc.), conformément aux instructions des fabricants et à la réglementation en vigueur, de façon à garantir la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6046.16 **Assujettir l'engin élévateur pour le transport,** conformément aux instructions du fabricant et à la réglementation en vigueur, de manière à garantir un transport sécuritaire et à éviter tout dommage au matériel.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6047.0 CONTRÔLER LE SOUS-BOIS À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Contrôler le sous-bois à proximité d'appareils électriques sous tension en identifiant le sous-bois à enlever, en choisissant les méthodes d'enlèvement, en choisissant et en examinant les outils et le matériel, en entretenant le matériel utilisé pour les sous-bois, en préparant l'aire de coupe du sous-bois, en vérifiant et en préparant les outils et l'équipement nécessaires, en coupant le sous-bois, en manipulant ou en éliminant les débris du sous-bois, en entretenant et en rangeant les outils et le matériel, en détectant les dangers associés aux branches tendues ou comprimées et en appliquant un traitement herbicide.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

6047.01 **Identifier le sous-bois à enlever**, en vérifiant l'espèce végétale et le lieu de travail pour pouvoir exécuter l'ordre de travail selon les spécifications.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6047.02 **Choisir les méthodes d'enlèvement**, selon le type de végétaux, les conditions sur le lieu de travail, les exigences du travail et les risques potentiels, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux**.**

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6047.03 **Choisir et examiner le matériel et les outils nécessaires**, y compris les scies d'éclaircissage et les scies à chaîne, selon les travaux à exécuter, les conditions sur le lieu de travail et la méthode choisie, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6047.0 CONTRÔLER LE SOUS-BOIS À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION (suite)

6047.04 **Entretenir le matériel utilisé pour les sous-bois**, y compris les scies d'éclaircissage et les scies à chaîne, conformément aux instructions des fabricants, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité de leur utilisation.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6047.05 **Préparer l'aire de coupe du sous-bois** en limitant l'accès à l'aire de travail, en éliminant ou en atténuant les risques et en établissant une voie de secours, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6047.06 **Vérifier et préparer le matériel et les outils nécessaires** conformément aux règlements gouvernementaux, aux spécifications des fabricants et aux méthodes choisies, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6047.07 **Couper le sous-bois** selon une méthode préétablie de façon à assurer l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6047.08 **Manipuler et éliminer les débris du sous-bois** selon les méthodes et le matériel choisis, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6047.0 CONTRÔLER LE SOUS-BOIS À PROXIMITÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES SOUS TENSION (suite)

6047.09 **Entretenir et ranger les outils et le matériel**, conformément aux règlements gouvernementaux et aux spécifications du fabricant, de façon à assurer l'efficacité et la sécurité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6047.10 **Détecter les dangers associés aux branches tendues ou comprimées**, y compris les perches pliées, afin d'assurer la sécurité sur le lieu de travail.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6047.11 **Appliquer un traitement herbicide**, conformément aux règlements gouvernementaux et aux méthodes préétablies, afin de maîtriser la croissance du sous-bois après la coupe.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6048.0 ENTRETENIR UN ENGIN ÉLÉVATEUR

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Entretenir un engin élévateur en effectuant les vérifications prévues, en réalisant un abaissement d'urgence de l'engin, en nettoyant et en examinant les bras, en nettoyant et en examinant les éléments structuraux, en nettoyant et en examinant la nacelle et le dispositif de protection intérieur, en examinant le système hydraulique, en examinant le réservoir hydraulique, en examinant les cales, les patins et les stabilisateurs, en lubrifiant toutes les pièces, en examinant le point d'ancrage du dispositif antichute, en vérifiant si toutes les étiquettes d'avertissement sont bien lisibles, en vérifiant le bon fonctionnement du système ou de l'équipement d'évacuation de l'engin élévateur, en vérifiant et en lubrifiant le système de mise à niveau de l'engin élévateur et en passant en revue tous les documents et autocollants concernant les essais pour s'assurer qu'ils sont lisibles et pour vérifier le statut.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

6048.01 **Effectuer les vérifications prévues de l'engin élévateur**, conformément aux instructions du fabricant et à la réglementation en vigueur, de façon à assurer la sécurité du personnel et l'efficacité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6048.02 **Réaliser un abaissement d'urgence de l'engin élévateur**, conformément aux instructions du fabricant, de façon à assurer la sécurité du personnel et l'efficacité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6048.0 **ENTRETENIR UN ENGIN ÉLÉVATEUR** (suite)

6048.03 **Nettoyer et examiner les bras** pour détecter la présence de fissures, d'usure, de décoloration ou de défauts de structure, conformément aux instructions du fabricant, afin d'assurer une utilisation sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6048.04 **Nettoyer et examiner les éléments structuraux** pour détecter la présence de fissures, de mouvements ou de rouille, conformément aux instructions du fabricant, afin d'assurer une utilisation sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6048.05 **Nettoyer et examiner la nacelle et le dispositif de protection intérieur** pour détecter la présence de fissures ou de dommages, conformément aux instructions du fabricant, afin d'assurer une utilisation sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6048.06 **Examiner le système hydraulique** pour détecter la présence de fuites, d'usure et de raccords desserrés, conformément aux instructions du fabricant, afin d'assurer une utilisation sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6048.0 **ENTRETENIR UN ENGIN ÉLÉVATEUR** (suite)

6048.07 **Vérifier si le réservoir hydraulique contient suffisamment de liquide et nettoyer les filtres et les contaminants**, conformément aux instructions du fabricant, afin d'assurer une utilisation sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6048.08 **Examiner les patins, les cales et les stabilisateurs** pour détecter la présence de fissures, de rouille ou de dommages, conformément aux instructions du fabricant, afin d'assurer une utilisation sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6048.09 **Lubrifier toutes les pièces**, y compris les axes, la rotation des tourelles et les bagues, conformément aux instructions du fabricant, afin d'assurer une utilisation sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6048.10 **Examiner le point d'ancrage du dispositif antichute** à la recherche de rouille ou d'usure, conformément aux instructions du fabricant, afin d'assurer une utilisation sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6048.0 **ENTRETENIR UN ENGIN ÉLÉVATEUR** (suite)

6048.11 **Vérifier si toutes les étiquettes d'avertissement sont bien lisibles**, conformément aux instructions du fabricant, afin d'assurer une utilisation sécuritaire, de se protéger et de protéger les autres.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6048.12 **Vérifier le bon fonctionnement du système ou de l'équipement d'évacuation de l'engin élévateur**, conformément aux instructions du fabricant, afin d'assurer une utilisation sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6048.13 **Vérifier et lubrifier le système de mise à niveau de l'engin élévateur**, conformément aux instructions du fabricant, afin d'assurer une utilisation sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6048.14 **Passer en revue tous les documents et autocollants concernant les essais pour s'assurer qu'ils sont lisibles et pour vérifier le statut**, conformément à la réglementation, afin d'assurer une utilisation sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6049.0 ENTRETENIR UNE SCIE À CHAÎNE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Entretenir des scies à chaîne en réalisant les tâches d'entretien et les réparations de routine des scies, en entretenant les guide-chaîne, en affûtant les chaînes, en réglant la tension des chaînes, en faisant le plein de carburant et de lubrifiant, en mettant en marche et en arrêtant les scies, en réglant le régime de ralenti du moteur, en vérifiant le freinage de la chaîne, en essayant les scies après l'entretien et en rangeant les scies à chaîne et les accessoires connexes.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

6049.01 **Réaliser les tâches d'entretien et les réparations de routine des scies à chaîne** (y compris le nettoyage et la lubrification), conformément aux spécifications des fabricants, de manière à assurer un fonctionnement plus efficace et plus sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6049.02 **Entretenir les guide-chaîne** conformément aux spécifications des fabricants, de manière à assurer un fonctionnement efficace et sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6049.03 **Affûter les chaînes** conformément aux spécifications des fabricants de manière à optimiser le rendement de la coupe.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6049.0 **ENTRETENIR UNE SCIE À CHAÎNE** (suite)

6049.04 **Régler la tension des chaînes** conformément aux spécifications du fabricant, de manière à réduire l'usure, à optimiser le rendement de la coupe et à assurer un fonctionnement sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6049.05 **Remplir les réservoirs de carburant et de lubrifiant de la scie** en utilisant les produits et les mélanges requis conformément aux spécifications du fabricant, de manière à assurer un rendement efficace et sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6049.06 **Mettre en marche et arrêter les scies à chaîne** conformément aux spécifications du fabricant et aux consignes de sécurité imposées, de manière à travailler en toute sécurité.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6049.07 **Régler le régime de ralenti du moteur** à l'aide des outils appropriés pour que la chaîne s'arrête pendant que le moteur tourne au ralenti.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6049.08 **Vérifier le freinage de la chaîne** à la vitesse de fonctionnement normale, conformément aux spécifications du fabricant, pour s'assurer de l'arrêt de la chaîne.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6049.0 **ENTRETENIR UNE SCIE À CHAÎNE** (suite)

6049.09 **Essayer les scies à chaîne après l'entretien** en effectuant une coupe dans du bois pour vérifier le bon fonctionnement.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6049.10 **Ranger les scies à chaîne et les accessoires connexes**, y compris le lubrifiant du guide-chaîne et le carburant, conformément aux règlements gouvernementaux et aux spécifications des fabricants, de manière à se protéger et à protéger les autres.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6050.0 ENTRETENIR ET UTILISER UNE DÉCHIQUETEUSE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Entretenir, utiliser et bien fixer une déchiqueteuse en vue du transport, en effectuant des vérifications préalables à la mise en marche, en préparant et en mettant en marche la déchiqueteuse, en vérifiant son bon fonctionnement, en alimentant la déchiqueteuse, en arrêtant la déchiqueteuse, en effectuant des arrêts d'urgence, en entreposant la déchiqueteuse et en effectuant l'entretien préventif.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

6050.01 **Assujettir la déchiqueteuse en vue du transport** en installant des chaînes de sécurité ou des attaches et en branchant les feux de signalisation selon les besoins, de manière à assurer un transport sécuritaire et à se conformer à la réglementation en vigueur.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6050.02 **Effectuer des vérifications préalables à la mise en marche conformément aux** instructions du fabricant et à la réglementation en vigueur, de manière à assurer un fonctionnement sécuritaire et efficace.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6050.03 **Préparer la déchiqueteuse et la mettre en marche** conformément aux instructions du fabricant, de manière à assurer un fonctionnement sécuritaire et efficace.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6050.0 **ENTRETENIR ET UTILISER UNE DÉCHIQUETEUSE** (suite)

6050.04 **Vérifier le bon fonctionnement de la déchiqueteuse** en examinant les éléments mécaniques et les systèmes de sécurité pour s'assurer de leur existence et de leur bonne marche et obtenir ainsi un fonctionnement sécuritaire et efficace.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6050.05 **Alimenter la déchiqueteuse** conformément aux instructions du fabricant, de manière à assurer un fonctionnement sécuritaire et efficace.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6050.06 **Arrêter la déchiqueteuse** conformément aux instructions du fabricant, de manière à se protéger et à protéger les autres.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6050.07 **Effectuer des arrêts d'urgence** conformément aux instructions du fabricant, de manière à obtenir un arrêt rapide.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6050.08 **Entreposer la déchiqueteuse** conformément aux instructions du fabricant selon qu'il s'agisse d'une courte ou d'une longue période d'entreposage, afin d'assurer la sécurité du public et du personnel.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6050.0 **ENTRETENIR ET UTILISER UNE DÉCHIQUETEUSE** (suite)

6050.09 **Effectuer l'entretien préventif** conformément aux instructions du fabricant, afin d'assurer la sécurité des travailleurs, de prolonger la vie utile de la machine et d'obtenir un rendement optimal.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

_____	_____
Nom (employeur ou parrain)	**Signature (employeur ou parrain)**

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6051.0 DÉFRICHER LA VÉGÉTATION À PROXIMITÉ DE CONDUCTEURS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Défricher la végétation à proximité de conducteurs de transport d'électricité en localisant le droit de passage, en obtenant des renseignements sur le système, en établissant des systèmes de communications, en effectuant des patrouilles de condition, en choisissant le matériel et les outils, en déterminant les points d'accès au droit de passage, en déterminant les permis exigés, en observant la réglementation sur l'environnement, en déterminant les exigences liées aux plans d'intervention en cas d'urgence, en achevant le document de planification des travaux, en mesurant la hauteur des arbres et des conducteurs, en établissant la compatibilité de la végétation, en émondant les arbres à proximité d'appareils électriques, en enlevant les arbres, en traitant les écrans et les tampons, en préservant des points d'accès aux droits de passage, en évaluant et en consignant l'état des droits de passage, en déterminant les méthodes de maîtrise de la végétation et en démontrant les techniques de traitement herbicide.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

COMPÉTENCES

6051.01 **Localiser le droit de passage**, à l'aide de cartes, de dessins et de spécifications, afin d'établir l'emplacement du lieu de travail et la façon d'y accéder.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6051.02 **Obtenir des renseignements sur le système** (tensions, structures, artères, etc.), à l'aide de cartes, de dessins et de spécifications, de façon à assurer la sécurité des personnes et l'efficacité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6051.0 DÉFRICHER LA VÉGÉTATION À PROXIMITÉ DE CONDUCTEURS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (suite)

6051.03 **Établir des systèmes de communications** avec l'autorité de contrôle, d'autres groupes de travail et les personnes-ressources en cas d'urgence, à l'aide de divers appareils (radio, téléphone cellulaire, téléphone satellite, etc.) de façon à assurer la sécurité dans l'environnement de travail.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6051.04 **Effectuer des patrouilles de condition**, en consignant l'information et en faisant face aux risques immédiats pour l'intégrité de la ligne, en s'attardant notamment sur la largeur des droits de passage et les empiètements, les routes d'accès, les modifications du droit de passage, les traversées de cours d'eau, les ponts, les gués, les buses, l'examen des structures et des ferrures, les espèces fauniques en voie de disparition et la densité de la végétation, l'érosion du sol et les écrans, de manière à garantir l'intégrité du système électrique.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6051.05 **Choisir le matériel et les outils**, comme les scies à chaîne, les scies d'éclaircissage, l'équipement non routier et les herbicides, de façon à assurer la sécurité des personnes et l'efficacité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6051.06 **Déterminer les points d'accès au droits de passage**, à l'aide d'information puisée dans des sources diverses (cartes, dessins, avis à destination ou en provenance des propriétaires, ententes concernant la propriété, servitudes, etc.) et de renseignements sur les conditions météorologiques, les restrictions saisonnières et l'état du terrain, de façon à assurer la sécurité des personnes et l'efficacité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6051.0 DÉFRICHER LA VÉGÉTATION À PROXIMITÉ DE CONDUCTEURS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (suite)

6051.07 **Déterminer les permis exigés**, à l'aide de sources d'information comme les cartes et les dessins, de façon à assurer la sécurité des personnes et l'efficacité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6051.08 **Observer la réglementation sur l'environnement,** notamment sur les traversées de cours d'eau, la gestion des déversements, les zones tampons, les moyens de lutte contre l'érosion, les chaussées, les herbicides, la gestion de la faune et les règlements sur les feux de forêt, afin de minimiser les effets des travaux sur l'environnement.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6051.09 **Déterminer les exigences liées aux plans d'intervention en cas d'urgence**, y compris les plans d'évacuation éloignée, les premiers secours, les systèmes de communications et les plans de survie, de façon à assurer la sécurité des personnes et l'efficacité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6051.10 **Achever le document de planification des travaux**, en identifiant notamment les dangers d'origine électrique, les autres risques, les plans d'urgence et les végétaux dangereux, de façon à assurer la sécurité des personnes et l'efficacité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6051.0 DÉFRICHER LA VÉGÉTATION À PROXIMITÉ DE CONDUCTEURS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (suite)

6051.11 **Mesurer la hauteur des arbres et des conducteurs** au moyen d'outils comme des perches pour ligne sous tension, des télémètres à laser et des clisimètres, de manière à atteindre l'objectif visé.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6051.12 **Établir la compatibilité de la végétation** à partir de l'information disponible comme les critères liés aux arbres dangereux, les cartes de profil, les données d'auscultation, l'emplacement des espèces ou l'espace qui doit séparer les lignes des arbres sur pied et de ceux qui vont être coupés, ainsi que l'information à jour de l'Association canadienne de normalisation et de l'autorité de contrôle, de façon à assurer la sécurité des personnes et l'efficacité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6051.13 **Émonder les arbres à proximité d'appareils électriques** à l'aide des outils appropriés de travail sur ligne sous tension, comme les scies manuelles à long manche et les échenilloirs, de façon à assurer la sécurité des personnes et l'efficacité des travaux.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6051.14 **Enlever les arbres**, en appliquant les méthodes d'abattage appropriées et en tenant compte de la valeur du bois marchand, afin d'assurer la sécurité et l'intégrité du système électrique.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6051.0 DÉFRICHER LA VÉGÉTATION À PROXIMITÉ DE CONDUCTEURS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (suite)

6051.15 **Traiter les écrans et les tampons**, en appliquant des méthodes d'arboriculture appropriées et des procédures convenant aux lignes sous tension, afin de conserver de bonnes relations avec la clientèle.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6051.16 **Préserver des points d'accès aux droits de passage**, en particulier des zones de poser d'hélicoptère, des chemins et des aires de mise à l'eau, en utilisant la coupe à blanc et l'enlèvement sélectif des arbres dangereux, de façon à assurer un lieu de travail sécuritaire.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6051.17 **Évaluer et consigner l'état des droits de passage** pendant les activités de défrichement autour des lignes, en s'attardant notamment sur la largeur des emprises et les empiètements, les routes d'accès, les traversées de cours d'eau, les ponts, les gués, les buses, l'examen des structures et des ferrures et les aires utilisées par les espèces fauniques protégées, de manière à garantir l'intégrité du système électrique.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

6051.18 **Déterminer les méthodes de maîtrise de la végétation** à appliquer, comme le traitement herbicide, la coupe et l'essouchement, en tenant compte de l'emplacement (stations, bâtiments, installations de production et droits de passage) et des conditions (érosion du sol, espèces incompatibles, pente et eau) afin d'assurer la sécurité et l'intégrité du système électrique.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

6051.0 DÉFRICHER LA VÉGÉTATION À PROXIMITÉ DE CONDUCTEURS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (suite)

6051.19 **Démontrer les techniques de traitement herbicide**, en appliquant les principes de gestion intégrée de la végétation et les recommandations des fabricants (méthodes de traitement à la volée, à la souche, de la base, de stérilisation du sol, de pulvérisation sur le feuillage et le tronc, etc.), de manière à assurer la protection des travailleurs et du public ainsi que l'intégrité du système électrique.

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Nom (employeur ou parrain) **Signature (employeur ou parrain)**

À la fin de votre programme d'apprentissage, vous devrez communiquer ce *Formulaire d'attestation de l'apprenti ou de l'apprentie* dûment signé au ministère de la Formation et des Collèges et Universités, qui confirmera l'achèvement du programme. Le ministère utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système d'apprentissage de l'Ontario. Pour en savoir plus, veuillez lire *l'Avis de collecte de renseignements personnels*, qui est mentionné dans la Table des matières du livret *Normes de formation par l'apprentissage*.

Ordre des métiers de l'Ontario ©

DOSSIER DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

NOM DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE (en lettres moulées) :

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN OU L'EMPLOYEUR	
Contrat de formation n°	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Heures totales de formation et d'instruction données durant cette période	

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

DOSSIER DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

NOM DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE (en lettres moulées) :

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN OU L'EMPLOYEUR	
Contrat de formation n°	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Heures totales de formation et d'instruction données durant cette période	

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

DOSSIER DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

NOM DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE (en lettres moulées) :

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN OU L'EMPLOYEUR	
Contrat de formation n°	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Heures totales de formation et d'instruction données durant cette période	

_____	_____	_____
Date	Signature (apprenti-e)	Superviseur-e/formateur-trice

Ordre des métiers de l'Ontario ©

ATTESTATION DE FIN D'APPRENTISSAGE

NOM DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE	
En lettres moulées	
Signature	
Numéro d'assurance sociale	

Une fois l'acquisition des ensembles de compétences terminée, le superviseur ou la superviseure ou bien le formateur ou la formatrice doit apposer sa signature en regard des énoncés de compétence appropriés. La norme de formation et la présente attestation doivent ensuite être remises au Bureau régional de l'apprentissage, services à la clientèle. Toute documentation pertinente doit y être jointe.

Instruction en classe terminée : (preuve requise) Oui ( ) Non ( ) Sans objet ( ) (explication requise)

Heures de formation selon le contrat : Oui ( ) Non ( )

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN OU L'EMPLOYEUR	
Nom de l'entreprise	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	
Nom de la personne signataire autorisée (en lettres moulées)	
Signature de la personne signataire autorisée	

Ordre des métiers de l'Ontario ©